



**Guide
aux nouveaux
diplômés**
Inscription
au registre national



Table des matières

INTRODUCTION	1
PREMIERE DEMARCHE : S'INSCRIRE AU REGISTRE NATIONAL DE LA MAIN-D'ŒUVRE.....	3
1.1 IDENTIFIER VOTRE REGION D'APPARTENANCE	3
1.2 SE PROCURER LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU REGISTRE NATIONAL	3
1.3 DOCUMENTS A REMETTRE AVEC LE FORMULAIRE A VOTRE REGION D'APPARTENANCE.....	4
1.4 UNE FOIS LE DOSSIER D'INSCRIPTION COMPLET ET CONFORME DANS VOTRE REGION D'APPARTENANCE	5
DEUXIEME DEMARCHE : S'INSCRIRE AU PROGRAMME NATIONAL D'INTEGRATION CLINIQUE (PNIC)	6
2.1 SE PROCURER LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU PNIC	6
2.2 DOCUMENTS A REMETTRE AVEC LE FORMULAIRE AU SERVICE D'INSCRIPTION DU PNIC.....	6
2.3 ACCOMMODEMENT(S) POUR LES EXAMENS DU PNIC : DEMANDE ET DOCUMENTS REQUIS	7
2.4 UNE FOIS QUE LE DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION AU PNIC EST COMPLET ET CONFORME :	9
3. REGLES SPECIFIQUES AU PNIC.....	10
REGLES D'INSCRIPTION ET FRAIS LIES AU PROGRAMME.....	10
ÉVALUATION ET CRITERES DE REUSSITE	10
DEROULEMENT DU PROGRAMME NATIONAL D'INTEGRATION CLINIQUE.....	11
TRAITEMENT DES RESULTATS	12
DEMANDE DE REVISION	13
HORAIRE	14
FORMATION D'APPOINT	15
4. GUIDE DE PREPARATION AUX EXAMENS	17
ÉVALUATION THEORIQUE : CONTENU.....	17
ÉVALUATION THEORIQUE : STRATEGIES	18
ÉVALUATION PRATIQUE (SCENARIO ET TECHNIQUES) : CONTENU	18
ÉVALUATION PRATIQUE (SCENARIO ET TECHNIQUES) : DEROULEMENT ET STRATEGIES	19
ÉVALUATION PRATIQUE : CONSIGNES AUX ETUDIANTS.....	20
5. GUIDE D'ETUDE : DOCUMENTS DE REFERENCE	22
DOCUMENTS REGLEMENTAIRES	22
DOCUMENTS CLINIQUES.....	22
EXEMPLE D'EXAMEN THEORIQUE	24
6. ATELIERS INTEGRES AU PNIC.....	25
7. INTEGRATION DANS LA REGION D'APPARTENANCE.....	25
8. MAINTIEN DU DROIT D'AGIR A TITRE DE TECHNICIEN AMBULANCIER / PARAMEDIC.....	26

ANNEXE I	27
LISTE DES ÉQUIPES RÉGIONALES EN SERVICES PRÉHOSPITALIERS D'URGENCE	27
ANNEXE II	28
FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION AU REGISTRE NATIONAL DE LA MAIN-D'ŒUVRE DES TECHNICIENS AMBULANCIERS	29
ANNEXE III	32
FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME NATIONAL D'INTEGRATION CLINIQUE	33

Introduction

Depuis la mise en vigueur du Règlement sur les conditions d'inscription d'un TAP au registre national de la main-d'œuvre, les nouveaux diplômés en soins préhospitaliers d'urgence qui désirent obtenir un permis de travail au Québec doivent remplir les conditions d'inscription prévues au Règlement sur les conditions d'inscription d'un technicien ambulancier au registre national de la main-d'œuvre dont la dernière mise à jour a eu lieu en septembre 2017.

Le présent document vous présente les procédures mises à jour que vous avez à suivre pour vous inscrire au registre national ainsi qu'au Programme national d'intégration clinique (PNIC). Il apporte des informations sur le processus d'évaluation du PNIC et précise quelques éléments importants qui peuvent avoir changé depuis les derniers PNIC.

Le PNIC est un programme de formation-évaluation de deux jours qui permet au candidat d'obtenir son droit de pratique au Québec.

Nous vous invitons à lire ce document attentivement afin d'y trouver les informations nécessaires au bon déroulement et au succès de cette importante étape d'accès à votre nouvelle carrière de technicien ambulancier paramédic.

Note aux lecteurs

Pour alléger le texte, lorsque vous verrez le libellé CISSS/CIUSSS/US, celui-ci fait référence à l'organisation responsable pour chaque région d'appartenance, qui peut être un CISSS (Centre intégré de services de santé et de services sociaux), un CIUSSS (Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux) ou la Corporation d'urgences-santé (pour les régions de Montréal et de Laval).

Première démarche : S'inscrire au registre national de la main-d'œuvre¹

Dans un premier temps, vous devez présenter une demande d'inscription au registre national au CISSS/CIUSSS/US de votre région d'appartenance avec tous les documents requis. Les quatre étapes suivantes vous indiquent, dans l'ordre, comment procéder.

1.1 Identifier votre région d'appartenance

Au moment de remplir votre demande d'inscription, déterminer laquelle des deux situations suivantes correspond à votre situation d'emploi?

<p>Situation 1 : J'ai une promesse d'embauche et je travaillerai principalement dans la région de : _____. C'est donc ma région d'appartenance.</p>	<p>Situation 2 : Je n'ai pas de promesse d'embauche. J'habite dans la région : _____. C'est donc ma région d'appartenance.</p>
--	---

Votre région d'appartenance est donc : inscrivez la région identifiée ci-haut. Les coordonnées du CISSS/CIUSSS/US où vous devez vous adresser pour le suivi de votre dossier au registre national sont (voir annexe I en page 28) :

1.2 Se procurer le formulaire d'inscription au registre national

Trois options sont possibles :

Site Web d'Urgences-santé :	À partir du menu : «DIRECTION MÉDICALE NATIONALE/SPU, REGISTRE NATIONAL – PROGRAMME NATIONAL D'INTÉGRATION CLINIQUE, Inscription au registre national ».
Site Web du MSSS :	À l'adresse msss.gouv.qc.ca sous la section « Sujets » et le menu « Organisation des services » vous trouverez la rubrique « Registre national de la main-d'œuvre des techniciens ambulanciers du Québec ». http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/organisation/registre_ambulancier/documents/formulaire-inscription-registre-tap.pdf
En version papier :	En adressant une demande à l'équipe des SPU de votre CISSS/CIUSSS/US d'appartenance.

¹ Pour plus d'informations sur le fonctionnement du registre national, vous pouvez consulter le site Web du Ministère de la Santé et des Services sociaux à l'adresse suivante :

http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/organisation/registre_ambulancier/index.php

1.3 Documents à remettre avec le formulaire à votre région d'appartenance

Six (6) documents doivent être déposés à votre CISSS/CIUSSS/US pour que votre demande d'inscription au registre national soit considérée conforme.

Considérant que les documents doivent être des originaux (notamment le permis de conduire), vous devez présenter votre demande en personne.

Document requis	Précisions importantes pour ne pas retarder votre inscription
1. Le formulaire d'inscription complété et signé	Original
2. Certificat de naissance	Original (qui sera photocopié sur place et signé puis vous sera remis) Ou copie certifiée par l'organisme émetteur.
3. Permis de conduire de classe 4A	Original (qui sera photocopié sur place et signé puis vous sera remis).
4. Diplôme ou preuve de réussite du DEC en soins préhospitaliers	Ce document pourra être transmis plus tard , lors de sa réception. Votre région d'appartenance va analyser votre dossier d'inscription, accuser réception de celui-ci et vous signifier les documents manquants par écrit.
5. Document d'appui ou signature de l'employeur potentiel sur le formulaire, le cas échéant	Lors de situation de promesse d'embauche uniquement.
6. Attestation d'absence d'antécédent judiciaire ou jugement de condamnation criminelle (ou plunitif), le cas échéant.	<p>Pour l'obtention du document d'attestation d'absence d'antécédents judiciaires, vous devez maintenant vous adresser soit à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une des firmes accréditées par la GRC au Québec; La liste est disponible sur le site de la Sûreté du Québec à l'adresse suivante : www.sq.gouv.qc.ca, dans la rubrique : « Services / Services en ligne / Antécédents judiciaires / Liste des firmes accréditées par la GRC du Québec »² • Un service de police municipal. <p>Conséquemment, l'accommodement offert par le service de l'inscription du PNIC pour vérification auprès de la Sûreté du Québec n'est plus disponible.</p> <p>Prenez note :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des frais et des délais de production peuvent varier selon les organisations. • L'attestation doit être contemporaine : moins de 3 mois, à l'émission de l'avis de conformité de dossier (demande d'inscription au registre national de la main d'œuvre).

² <https://www.sq.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/11/tableau-listes-firmes-grc.pdf>

1.4 Une fois le dossier d'inscription complet et conforme dans votre région d'appartenance

- Le candidat recevra une lettre attestant de la conformité de son dossier;
- Le CISSS/CIUSSS/US fera également parvenir cette information au service de l'inscription du PNIC. Cette communication entre les deux organisations permettra l'activation de votre inscription au PNIC (si les autres conditions d'inscription au PNIC, présentées à la section suivante, sont déposées et conformes).

Deuxième démarche : s'inscrire au Programme national d'intégration clinique (PNIC)

Le formulaire d'inscription au PNIC ainsi que le paiement de l'activité peuvent être déposés avant l'obtention de l'attestation de réussite du programme D.E.C. (requis pour compléter votre demande d'inscription au registre national de la main-d'œuvre).

Prenez note cependant que toutes les demandes incomplètes sont reçues et analysées rapidement, mais qu'aucune place ne peut être réservée. C'est la date à laquelle votre dossier est finalisé (conforme) qui détermine votre rang d'inscription.

2.1 Se procurer le formulaire d'inscription au PNIC

Deux endroits pour récupérer le formulaire	Où exactement ?
Site Web d'Urgences-santé	À partir du menu : DIRECTION MÉDICALE NATIONALE/SPU, REGISTRE NATIONAL – PROGRAMME NATIONAL D'INTÉGRATION CLINIQUE, Inscription au PNIC ».
Votre CISSS/CIUSSS/US d'appartenance (version papier)	En adressant une demande à l'équipe des SPU.

2.2 Documents à remettre avec le formulaire au service d'inscription du PNIC

Trois pièces (présentées à la page suivante) doivent être déposées pour que votre demande d'inscription au PNIC soit considérée conforme : deux par le candidat et le troisième par votre CISSS/CIUSSS/US d'appartenance.

Document requis	Précisions
1. Le formulaire d'inscription complété et signé.	Le service d'inscription du PNIC accusera réception des documents et vous signifiera les documents manquants, le cas échéant.
2. Le paiement Modes de paiement acceptés : <ul style="list-style-type: none"> • Chèque certifié, mandat poste ou traite bancaire (<i>libellé à l'ordre de la Corporation d'urgences-santé et envoyé à l'adresse figurant sur le formulaire d'inscription</i>); • Paypal (<i>Les reçus de paiement Paypal doivent être récupérés par le site Paypal seulement. La Corporation d'urgences-santé ne peut émettre de reçu pour ce mode de paiement</i>); 	Au moment de payer, assurez-vous d'inscrire toutes les informations nécessaires indiquées selon le mode de paiement choisi. Toutes les informations relatives au paiement sont présentées sur le site Web d'Urgences-santé, à partir du menu : « DIRECTION MÉDICALE NATIONALE/SPU, REGISTRE NATIONAL – PROGRAMME NATIONAL D'INTÉGRATION CLINIQUE, Inscription au PNIC ». <p>Prenez note que si le paiement ne permet pas d'identifier le candidat, l'inscription ne pourra être complétée.</p>
3. L'attestation de conformité du dossier d'inscription émise par le CISSS/CIUSSS/US d'appartenance.	Sera envoyée directement du CISSS/CIUSSS/US au Service de l'inscription du PNIC.

2.3 Accommodement(s) pour les examens du PNIC : demande et documents requis

Prenez note que l'examen théorique dure actuellement une heure de plus que le temps requis évalué pour cet examen. Cette heure supplémentaire, qui représente un ajout de 50 % du temps requis, est accordée à tous pour permettre aux étudiants dont la langue française n'est pas la langue maternelle et aux étudiants qui présentent des difficultés d'apprentissage ou de troubles d'attention de disposer d'un temps suffisant pour compléter l'examen.

2.3.1 Politique d'accommodement

Le PNIC peut permettre certains accommodements à des étudiants qui ont des besoins spéciaux.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la politique sur les accommodements qui se trouve sur le site Web d'Urgences-santé, à partir du menu :
« DIRECTION MÉDICALE NATIONALE/SPU, REGISTRE NATIONAL – PROGRAMME NATIONAL D'INTÉGRATION CLINIQUE, Inscription au PNIC ».

2.3.2 Formulaire et documents requis

Le formulaire de demande d'accommodement se trouve également sur le site Web d'Urgences-santé, à partir du menu : « DIRECTION MÉDICALE NATIONALE/SPU, REGISTRE NATIONAL – PROGRAMME NATIONAL D'INTÉGRATION CLINIQUE, Inscription au PNIC ».

Trois documents doivent être déposés pour que votre demande d'accommodement soit traitée. **Ces documents doivent être transmis avec la demande d'inscription au PNIC** et contenir les documents originaux suivants :

Document requis	Précisions
<p>1. Le formulaire d'inscription complété et signé</p>	<p>Ce document doit indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accommodement demandé; • La section de l'examen pour laquelle l'accommodement est demandé; • Le diagnostic sous-jacent.
<p>2. Lettre du médecin (ou autre professionnel qualifié – voir la liste qui accompagne le formulaire et la Politique sur les accommodements)</p>	<p>Ce document doit être contemporain (moins de deux ans) ou être accompagné d'un autre document confirmant que le besoin demeure présent. Il doit également indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le diagnostic, incluant une description des limites fonctionnelles associées; • L'accommodement demandé; • La justification de l'accommodement; • Les coordonnées du professionnel qualifié.
<p>3. Lettre ou autre document attestant des accommodements accordés durant les études en SPU au collègue</p>	<p>Ce document doit également indiquer : Les coordonnées de la personne responsable de la demande d'accommodements au collège d'enseignement responsable du dossier du candidat.</p>

Une demande doit être redéposée lors de chacune des demandes d'inscription au PNIC.

2.4 Une fois que le dossier de demande d'inscription au PNIC est complet et conforme :

À partir de cette étape, le candidat recevra des correspondances personnalisées qui seront rédigées spécifiquement en fonction de son profil d'activité (ex. : lieux, heure d'arrivée spécifique en cas de reprise, particularités pour les repas et stationnements, etc.). Il est donc très important que celles-ci soient lues entièrement et avec attention.

Plus spécifiquement à cette étape :

- Le candidat recevra une lettre de **confirmation d'inscription** par courriel (signifiant que son dossier d'inscription est conforme et mentionnant à quelle semaine aura lieu l'activité si la date est connue). Certains documents préparatoires sont également joints à cet envoi.
- Il recevra ensuite une deuxième lettre de **convocation** par courriel, spécifique aux journées du PNIC auxquelles il a été assigné (détails des dates, lieu, heures, etc.).

3. Règles spécifiques au PNIC

Règles d'inscription et frais liés au programme

Pour toute demande d'inscription au PNIC, les frais d'inscription sont de 500 \$. Les frais doivent être acquittés minimalement deux jours ouvrables avant la première journée du programme. Un remboursement de 50 % est prévu pour une demande d'annulation reçue plus de deux semaines avant la date de l'examen théorique.

Trois essais sont permis et des frais sont exigibles pour chacune des reprises, selon la ou les sections à reprendre. Ces frais sont établis à 125\$ pour une reprise théorique, 375\$ pour une reprise pratique et 500\$ pour une reprise théorique et pratique.

Pour toute demande d'inscription à une reprise d'examen, le formulaire d'inscription au PNIC ainsi que les frais sont exigibles à nouveau.

Tout candidat ayant subi un 2^e échec pratique devra suivre de façon obligatoire une formation d'appoint de 5 jours avant la 3^e tentative d'examen. Cette formation est offerte par l'équipe du PNIC et les coûts défrayés par l'étudiant. Voir la section qui traite de la formation d'appoint.

Le candidat dispose d'une période maximale de deux ans après la date d'obtention de son diplôme pour déposer une demande conforme d'inscription au registre national incluant la réussite du PNIC.

Les sessions du PNIC sont offertes à Montréal ou à Québec principalement en juin et août. Des sessions réservées aux reprises ou à des cohortes spécifiques peuvent être offertes à d'autres moments de l'année au besoin.

Évaluation et critères de réussite

L'examen national d'intégration clinique s'échelonne sur deux jours : l'évaluation théorique se tient la première journée et l'évaluation pratique, la deuxième journée.

L'examen théorique est composé de questions dont les réponses (une centaine au total) peuvent être à choix multiples, courtes réponses, vrai ou faux ou associations. La note de passage est de 60 %. Trois heures sont allouées pour compléter l'examen. **Des dictionnaires français-anglais sont disponibles lors de l'examen théorique.** Lors d'une demande de traduction, le surveillant d'examen consultera le dictionnaire pour vous et inscrira sur votre feuille questionnaire la traduction du mot demandé.

L'évaluation pratique consiste en un scénario (maximum : 30 minutes) et en une station technique (15 minutes) qui comporte deux techniques à exécuter.

Pour obtenir une mention de réussite à l'évaluation du PNIC, les évaluations pratiques (le scénario et les deux techniques) et l'évaluation théorique doivent être réussies.

Si le candidat réussit la section théorique, mais échoue à la partie pratique, il devra reprendre seulement cette dernière, et vice-versa. La section pratique est considérée comme un tout : si le candidat échoue au scénario ou aux techniques, il doit reprendre toute la section pratique.

Déroulement du Programme national d'intégration clinique

Le candidat devra se présenter à l'endroit déterminé à **8 h le jour 1** de la session et à **7 h 15 le jour 2**.

Une **absence** justifiée par un empêchement majeur n'est pas considérée comme un échec. La justification de l'absence doit être envoyée par écrit avant le 10^e jour ouvrable qui suit la journée de l'évaluation manquée. En ce qui a trait au coût d'inscription, aucun remboursement n'est possible si l'annulation a lieu à moins de deux semaines de la tenue de l'examen.

Toute **arrivée tardive** à la journée 1 (dépassé le début de la session d'information sur les consignes à respecter lors de l'examen théorique), entraînera l'exclusion à l'examen théorique. Pour la journée 2 (examens pratiques), toute arrivée tardive (dépassé 7h15) entraînera l'exclusion pour toute la journée. Si l'arrivée tardive est justifiée par un empêchement majeur, alors le retard ne sera pas considéré comme un échec, mais le candidat devra déboursier à nouveau pour sa prochaine tentative. La justification du retard doit être envoyée par écrit avant le 10^e jour ouvrable qui suit la journée de l'évaluation.

Lors des 2 journées du PNIC, le candidat devra apporter sa lettre de confirmation d'inscription. De plus, aux fins d'identification, il devra avoir en main son **permis de conduire, et ce, pour la durée du PNIC (jours 1 et 2)**. Il devra également se présenter en **uniforme** et bien mis. En cas de manquement à ces deux dernières consignes, le candidat se verra refuser l'accès au PNIC. Il ne sera pas considéré en échec, mais devra déboursier à nouveau les frais exigés pour sa prochaine tentative.

Le candidat doit également apporter son stéthoscope et son masque de poche (avec filtre et valve antiretour). L'accès au carnet de poche provincial est permis lors de l'examen pratique, mais une copie vierge de ce guide de référence sera fournie au candidat.

Les crayons pour la rédaction de l'examen théorique sont fournis sur place. Durant les évaluations, il est interdit d'avoir en sa possession tout sac, sac à main, livres et documents, cellulaire, téléavertisseur, ordinateur de tout type, calculatrice ou caméra, etc. Tous les effets personnels devront être déposés à un endroit spécifié selon les directives reçues sur place. Les surveillants de l'examen ne sont pas responsables des objets perdus ou volés.

Toute tentative de plagiat, d'obtention d'information de la part d'un autre candidat durant les évaluations, ou toute autre dérogation aux règles du PNIC constatée par un des évaluateurs ou responsables du PNIC, entraînera un échec. Le candidat sera invité à quitter le lieu de l'examen immédiatement.

Toute évaluation théorique ou pratique non terminée pourra, selon les circonstances, être considérée comme un échec.

La présence des candidats est requise de 8 h (ou 7 h 15 le jour 2) **jusqu'à la fin de la journée à 17 h 30**. Une absence à toute partie du PNIC entraîne un échec.

Selon l'endroit où le PNIC a lieu, le stationnement peut être limité; planifiez du temps supplémentaire pour vous assurer d'arriver à l'heure.

Selon les journées, la période de temps prévue aux repas varie, il peut donc être intéressant d'apportiez votre repas. Selon l'endroit de la tenue, dans certains cas, il est possible que vous ne puissiez pas prendre votre repas sur place.

Traitement des résultats

Dans les 10 jours ouvrables suivants la dernière journée du PNIC, les résultats seront communiqués par courriel au candidat et le résultat sera simultanément saisi au registre national par l'équipe du PNIC. Une copie papier de la lettre sera également envoyée par la poste.

- Si réussite : la carte de statut indiquant le matricule du TAP est envoyée avec la lettre de résultat par la poste.
- Si échec : les raisons d'échec sont inscrites dans la lettre ainsi que les étapes administratives subséquentes possibles (ex. demande de révision).

À partir de cette étape, le candidat recevra des correspondances personnalisées qui seront rédigées spécifiquement en fonction de son profil d'activité. Il est donc bien important que celles-ci soient lues entièrement et avec attention.

Demande de révision

Seules les demandes de révision liées à un échec pratique seront acceptées. La demande devra spécifier les éléments contestés et seules les demandes de révision liées aux éléments de déroulement du scénario ou des techniques seront considérées.

Toute demande de révision doit contenir les documents originaux suivants:

1. Formulaire de demande de révision dûment rempli et signé contenant les informations suivantes :
 - a. Éléments de déroulement du scénario ou des techniques contestés;
 - b. La problématique engendrée par les éléments de déroulement du scénario ou des techniques contestés;
 - c. Section de l'examen pratique où une demande de révision est faite.
2. Paiement de 200\$ selon les mêmes modalités que les frais d'inscription.

Le formulaire de demande de révision (version originale) devra être adressé, par écrit, à:

Docteure Colette D. Lachaine
Directrice médicale nationale des services préhospitaliers d'urgence
À l'attention de la coordination du Programme national d'intégration clinique
Équipe de gestion du registre national
1075, chemin Ste-Foy, 9^e étage
Québec (QC) G1S 2M1

Une copie conforme de ce formulaire doit aussi être transmise à: pnic@msss.gouv.qc.ca

Les frais de traitement de demande de révision sont de 200\$ selon les mêmes modalités que les frais d'inscription. Le paiement doit être transmis avec la demande de révision. Pour être traitée, la demande de révision complète (lettre, paiement et courriel) doit être reçue au plus tard le 10^e jour ouvrable suivant la date de communication des résultats.

Un accusé réception de la demande de révision sera envoyé par courriel relativement à l'acceptation de votre demande. Dans l'affirmative, la date de réponse à la demande de révision vous sera communiquée. Le délai de réponse est de 28 jours ouvrables suivant la date limite prévue pour les demandes de révision.

Vous y trouverez le formulaire ainsi que la politique de demande de révision d'examen pratique du Programme national d'intégration clinique (PNIC) sur le site Web d'Urgences-santé, à partir du menu : « DIRECTION MÉDICALE NATIONALE/SPU, REGISTRE NATIONAL – PROGRAMME NATIONAL D'INTÉGRATION CLINIQUE, Résultats et demande de révision ».

Horaire

JOUR 1

8 h 00	Inscription
8 h 30	Accueil et introduction
9 h 00	Examen théorique
	Présentation des équipements utilisés lors des évaluations pratiques (kiosque disponible à la sortie de l'examen)
12 h 00	Dîner
13 h 00	Le PNIC, la Loi et le registre national et les responsabilités du TAP
13 h 55	L'amélioration de la qualité dans les SPU québécois
14 h 50	Pause
15 h 05	La rédaction du RIP
16 h 00	L'incertitude diagnostique
17 h 00	Révision d'éléments cliniques clés
17 h 25	Évaluations pratiques : consignes
17 h 30	Fin

JOUR 2

7 h 15	Inscription
7 h 45	Consignes
Groupe 1	Les groupes sont inversés en après-midi
8 h 15	Début des évaluations
Groupe 2	
8 h 15	Le code de conduite et les valeurs des services préhospitaliers d'urgence québécois
10 h 15	Pause
10 h 30	La gestion du stress
12 h 00	Dîner
13 h 15	Reprise des activités en après-midi
17 h 00	Les priorités en réanimation
17 h 30	Fin

Formation d'appoint

Tout candidat ayant subi un premier échec pratique, pourra s'il le désire, participer à une formation d'appoint d'une journée avant la 2^e tentative d'examen pratique du PNIC. Cette formation sera offerte par l'équipe d'évaluateurs du PNIC.

Formation d'appoint pour les candidats qui désirent effectuer une 2^e tentative d'examen pratique au PNIC	
DURÉE :	Une journée
COÛT :	Gratuit
OBLIGATOIRE :	Non
CONTENU :	Dyspnée sévère, CPAP, Oxylator®, traumatologie, technique ECG 12D et tout autre sujet avec haut taux d'échec aux récentes sessions.
HORAIRE :	Voir le calendrier des activités
ENDROIT :	Voir le calendrier des activités

Tout candidat ayant subi un 2^e échec pratique devra suivre de façon obligatoire une formation d'appoint de 5 jours avant la 3^e tentative d'examen. Cette formation est offerte par l'équipe du PNIC et les coûts défrayés par l'étudiant. Voir la section qui traite de la formation d'appoint.

Formation d'appoint pour les candidats voulant effectuer une 3^e tentative d'examen pratique au PNIC	
DURÉE :	5 jours de formation
COÛT :	500.00\$
OBLIGATOIRE :	Oui
CONTENU :	Programmes de dyspnée sévère (incluant CPAP et Oxylator®), IAMEST (incluant technique d'ECG), AVC et de traumatologie, techniques (immobilisation, canules, préparation de médicaments)
HORAIRE :	Voir le calendrier des activités
Endroit :	Voir le calendrier des activités
EXEMPLE : DISTRIBUTION DU CONTENU/JOUR	
JOUR 1	<ul style="list-style-type: none"> Programme dyspnée sévère (objectifs et priorités, techniques associées, protocole et intégration) Techniques de trauma (matelas)
JOUR 2	<ul style="list-style-type: none"> Programmes IAMEST et AVC (objectifs et priorités, techniques associées, protocoles et intégration) Techniques de trauma (planche et Pedipac)
JOUR 3	<ul style="list-style-type: none"> Programme administration de médicaments (incl. narcan; objectifs et priorités, techniques associées-IM et brumisation, protocoles et intégration) Techniques de trauma (tourniquet et KED)

**Formation d'appoint pour les candidats voulant effectuer une 3e tentative
d'examen pratique au PNIC**

JOUR 4	<ul style="list-style-type: none">• Programme de traumatologie (objectifs et priorités, techniques associées, protocoles et intégration)• Techniques de trauma (toutes)
JOUR 5	<ul style="list-style-type: none">• Réanimation et médico-légal (non-réanimation et refus) (objectifs et priorités, techniques associées-Combitube®, protocoles et intégration (non-réanimation et refus)

Vous trouverez la procédure et le formulaire de demande d'inscription à la formation d'appoint obligatoire de 5 jours sur le site Web d'Urgences-santé à partir du menu : « DIRECTION MÉDICALE NATIONALE/SPU, REGISTRE NATIONAL – PROGRAMME NATIONAL D'INTÉGRATION CLINIQUE, Formation d'appoint et reprises.

4. Guide de préparation aux examens

Évaluation théorique : contenu

Le Programme national d'intégration clinique vise l'évaluation des connaissances cliniques, réglementaires, éthiques et de physiopathologie des nouveaux candidats à la profession.

Toutes les questions théoriques sont tirées des documents ministériels cliniques diffusés au cours des dernières années (PICTAP³ 2017, documents de support, livres de référence ou diaporamas) ou des textes de loi et règlements relatifs aux services préhospitaliers d'urgence. Ces documents peuvent être consultés sur le site Web d'Urgences-santé, à parti du menu « DIRECTION MÉDICALE NATIONALE/SPU.

La distribution approximative des points de l'examen théorique est la suivante :

- | | |
|---------------------------------|------|
| • Médico-légal et réglementaire | 7 % |
| • Généralités | 10 % |
| • Physiopathologie | 5 % |
| • Médical | 27 % |
| • Réanimation | 18 % |
| • Traumatologie | 15 % |
| • Éthique | 3 % |
| • Autres* | 15 % |
- *(Mesures d'urgence, obstétrique, pédiatrie, contexte environnemental).

Plus précisément, les thèmes suivants seront abordés :

- La Loi sur les services préhospitaliers d'urgence et les rôles et responsabilités de chacune des classes d'intervenants ainsi que les règlements afférents;
- Généralités des PICTAP (procédure de refus, modes de transport, transports sans consentement, protocoles médico-légaux, etc.);
- Appréciation du patient médical (incluant la communication, le questionnaire, l'évaluation de la stabilité, etc.);
- Administration des médicaments (Naloxone inclus);
- Administration d'oxygène;
- Programme ECG 12D;
- Protocoles de réanimation (tous);
- Gestion des voies respiratoires, incluant l'utilisation de l'Oxylator®;
- Combitube® (critères d'inclusion et d'exclusion, étapes, résolution de problèmes, etc.);
- Ensemble des PICTAP;
- Concepts prioritaires de la formation "Dyspnée sévère-Jours 2 et 3";
- Concepts généraux de traumatologie (impacts à haute vitesse, transfert dans centre approprié, etc.);
- Ensemble des PICTAP;
- Appréciation du patient traumatisé;
- Échelles de sévérité : Glasgow, AVC et autres;
- Documentation : AS-803 et rapport complémentaire;

³ PICTAP : protocoles d'intervention clinique à l'usage des techniciens ambulanciers paramédicaux.

- Éthique et valeurs ;
- Prévention des infections incluant la maladie à virus Ébola (MVE) ;
- Les étapes de l'ÉQTPT, les critères d'instabilité, d'instabilité potentielle et de stabilité.

Évaluation théorique : stratégies

L'évaluation théorique est composée de trois types de questions : des questions de connaissance, des questions d'application et des questions d'intégration de connaissances. Environ 33 % des questions de l'examen sont de chacun des types mentionnés. Un examen théorique de pratique a été rendu disponible sur le site Web d'Urgences-santé, à partir du menu : « DIRECTION MÉDICALE NATIONALE/SPU, REGISTRE NATIONAL – PROGRAMME NATIONAL D'INTÉGRATION CLINIQUE, Examens ».

Les réponses doivent être inscrites sur la feuille-réponse; il est possible de faire des annotations sur le questionnaire.

La valeur de chacune des questions est notée sur le questionnaire. Chaque réponse compte pour 0,5 ou 1 point. Il n'est pas recommandé de passer un temps excessif sur une question dont la réponse vous semble incertaine.

Il faut faire le choix de la **meilleure réponse**, plusieurs réponses pourraient sembler acceptables.

Ne pas attendre à la toute fin de l'examen pour inscrire vos réponses sur la feuille-réponse. Une fois le temps écoulé, aucun délai supplémentaire n'est accordé pour quelque raison que ce soit.

Vérifiez régulièrement le numéro de la question où vous êtes rendu; cela vous permettra d'éviter un décalage des réponses sur la feuille-réponse.

Au final, ne laisser aucune question sans réponse.

Évaluation pratique (scénario et techniques) : contenu

Tous les scénarios et les techniques sont tirés des documents de formation provinciaux listés à la section 4. Les contenus sont semblables à ceux abordés dans l'examen théorique.

Des vidéos des techniques (format DVD, version 2)⁴ pouvant être évaluées sont disponibles.

Tous ces documents et vidéos se trouvent au site Web d'Urgences-santé, à partir du menu : « DIRECTION MÉDICALE NATIONALE/SPU, REGISTRE NATIONAL – PROGRAMME NATIONAL D'INTÉGRATION CLINIQUE, Préparation (guides et vidéos) ».

⁴ Prenez garde : les vidéos affichées sur YouTube pourraient être des versions antérieures et ne pas correspondre aux vidéos officielles déposées sur le site d'Urgences-santé.

Évaluation pratique (scénario et techniques) : déroulement et stratégies

Au début du scénario, cinq minutes sont allouées pour la vérification de l'équipement.

Lors de l'évaluation pratique, un acteur simule une situation clinique. Le rôle du partenaire TAP du candidat est assumé par un évaluateur du PNIC. Le partenaire est un partenaire compétent, mais passif. Il fera ce qui lui est demandé correctement, sans plus. Il est recommandé de demander une intervention à la fois. Le candidat est responsable de vérifier que les gestes demandés ont été faits, et faits correctement. Il se peut que lors du déroulement du scénario, un changement de rôle de TAP #1 vers TAP #2 vous soit demandé à des fins d'évaluation de technique. De plus, les actions que vous aurez à poser seront faites dans un contexte le plus près possible de la réalité. Ainsi, si vous devez installer un Combitube® à l'intérieur du véhicule ambulancier, vous devrez adopter une méthode d'insertion correspondant à une telle situation.

Les questions doivent être dirigées vers le patient et non vers l'évaluateur.

Les gestes indiqués (examens, mobilisation, traitements, techniques, etc.) auprès du patient doivent être faits par le candidat. La seule expression verbale de l'action à poser est insuffisante.

Le candidat est responsable de la consignation des signes vitaux.

Un maximum de 30 minutes est alloué au candidat pour effectuer et terminer son scénario. Les étapes du scénario non couvertes dans les 30 minutes sont considérées comme non faites, et les points alloués à ces étapes sont retranchés du total.

L'évaluation pratique ne consiste pas en une course contre la montre. Seules les étapes chronodépendantes cruciales à la survie sont chronométrées (délai pour la défibrillation, délai de reconnaissance de l'ACR, délai d'action en cas de problème de gestion des voies respiratoires, délai de sortie pour traumatisé instable, d'administration d'épinéphrine ou de glucagon, etc.).

Les critères de passage pour l'évaluation pratique sont les suivants : aucune erreur majeure n'a été commise et 80 % des gestes d'évaluation ou de traitement ont été faits, et faits correctement.

Une cote de résultats pour l'examen pratique a été intégrée en 2012 au PNIC. Elle est la suivante :

- Réussite
 - A : Excellent - Performance au-delà des standards attendus
 - B : Très bien - Atteinte des standards attendus
 - C : Bien – Atteinte des standards minimums
- Échec

Lors de la première tentative, le scénario et les techniques sont choisis par tirage au sort, le matin du jour 2, lors de l'inscription.

Tous les examens pratiques sont enregistrés sur bande vidéo.

Évaluation pratique : Consignes aux étudiants

Tous vos effets personnels, incluant montres, téléphones cellulaires, IPOD ou autres appareils électroniques devront être fermés, et remis dans vos sacs ou dans les bacs à l'endroit indiqué.

Vous gardez **seulement** avec vous votre masque de poche, avec valve et filtre, un stéthoscope et votre permis de conduire; ce qui signifie que vous devez avoir les poches vides et **aucun autre effet personnel ou autre matériel tel que ciseau, lampe-stylo (penlight), guide de poche, etc.**

Vous avez droit au carnet de poche provincial. Prendre note que nous fournissons crayon & calepin de notes, gants & lunettes de protection, une **montre** ainsi qu'un **walkie-talkie**. Prendre note que le walkie-talkie sera utilisé pour effectuer votre préavis ou (10-10). Cependant **aucun support médical ne sera disponible**.

Vous devrez vous identifier à la caméra avec votre permis de conduire en début de station.

Vous aurez 5 minutes pour vous familiariser avec les équipements disponibles. Si vous n'arrivez pas à localiser un équipement durant le scénario, le partenaire ou l'évaluateur vous aidera à le localiser.

Une fois que le code MPDS sera transmis, vous aurez 2 minutes maximum pour planifier votre intervention, choisir et communiquer à votre partenaire les équipements appropriés à apporter au chevet du patient. À cet effet, votre partenaire et vous ne pourrez apporter que ce qui se transporte avec vos mains. Vous n'apportez pas la civière, ni la civière-chaise.

Pour tout oubli ou équipement non apporté au chevet, votre partenaire écoulera un délai de 2 minutes en restant à l'écart puis à l'expiration du délai, il vous remettra l'équipement demandé.

Pour tous les scénarios, les lieux sont déjà sécurisés et vous devez arriver ganté au chevet du patient.

L'évaluation considère les gestes faits et non mentionnés verbalement; l'expression verbale des gestes est par contre encouragée.

Vous devez questionner le patient et non l'évaluateur, sauf pour les éléments non reproductibles (SV., pâleur, etc.)

Durant vos ateliers pratiques et techniques, lors de vos contacts et de vos soins auprès de l'acteur, agir comme s'il s'agissait d'un vrai patient. Ne pas effectuer tous soins ou stimulations de l'acteur pouvant occasionner de la douleur ou qui demandent de déshabiller le patient. Dans ces cas, demander l'autorisation de l'évaluateur (ex. : prise de glycémie, déshabillage, ouverture des yeux, stimulation à la douleur, etc)

Il est attendu que les précautions requises à l'asepsie, la prévention des infections et la manipulation des piquants tranchants soient respectées.

Le partenaire est un évaluateur PNIC : le partenaire est compétent, mais non autonome, il fera correctement les gestes demandés, mais attendra vos directives pour agir.

Tous les signes vitaux seront donnés sur 1 minute. Vous êtes responsables de la consignation des SV pour la rédaction du AS-803.

La vérification de la date de péremption d'un médicament doit être faite, et ce à haute voix. Il se peut que vous soyez en présence d'un médicament expiré. Lors d'une cette situation, vous recevrez des consignes de l'évaluateur précisant les gestes à poser pour la continuité de votre préparation de ce médicament.

La vérification d'une ampoule de médicament doit être faite avant de la préparer et de la donner. Le partenaire ne corrigera pas un médicament erroné.

Lorsque le candidat demande au partenaire de valider la dose, ce dernier prend la seringue préparée et la montre à la caméra; il ne donne pas de rétroaction au candidat à savoir si la dose est correcte. Il redonne la seringue au candidat.

La durée maximale allouée pour le scénario est de 30 minutes. Une minuterie sonnera à 25 minutes pour vous aviser qu'il reste 5 minutes.

Aucune rétroaction ne sera donnée à la fin du scénario.

5. Guide d'étude : documents de référence

Documents réglementaires

Les documents réglementaires suivants doivent être connus :

- La Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (L.R.Q., chapitre S-6.2);
- Le Règlement sur les conditions d'inscription d'un technicien ambulancier au registre national de la main-d'œuvre (L.R.Q., chapitre S-6.2, r. 1), dernière mise à jour (Décret 965-2017);
- Le Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées dans le cadre des services et soins préhospitaliers d'urgence (L.R.Q., chapitre M-9, r.2), à jour septembre 2017;
- Le Règlement sur l'identification, le transport, la conservation, la garde et la remise des cadavres, objets et documents;
- Le Code civil du Québec (Livre premier, L.R.Q. CCQ);
- Les *Protocoles d'intervention clinique à l'usage des techniciens ambulanciers*, version 2017;
- La Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q., chapitre C-12);
- La Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (L.R.Q., chapitre P-38.001);
- Le Code de la sécurité routière (articles relatifs à la conduite des véhicules d'urgence, L.R.Q. chapitre C-24.2).

Documents cliniques

Tous ces documents et vidéos se trouvent au site Web d'Urgences-santé, à partir du menu « Direction Médicale Nationale / SPU, Registre national – programme national d'intégration clinique, Préparation (guides et vidéos) ».

De plus, un guide clinique a été rédigé pour clarifier les éléments critiques les plus fréquemment rencontrés au PNIC.

Notamment :

- PICTAP 2017;
- Documents de support aux PICTAP⁵ 2017 :
 - Module 1: Généralités et concepts médicaux-légaux
 - Module 2: Appréciation condition clinique préhospitalière
 - Module 3: Mesures d'urgence
 - Module 5: Administration des 5 médicaments
 - Module 6: Obstétrique
 - Module 7: Traumatologie
- Guide de prévention des infections;
- Programme C-MDSA;

⁵ En cas de différence entre les textes des documents de support et les PICTAP, ce sont les PICTAP qui auront préséance.

- Guide de support sur le rapport d'intervention préhospitalière;
- L'approche préhospitalière au patient présentant une dyspnée sévère; modules 1 et 2;
- Protocole MED. 8A Dyspnée d'origine cardiaque;
- Protocole RÉA. 9 Assistance respiratoire ou ventilatoire ;
- Maladie à virus Ebola (MVE) ;
- Protocole MED. 12 Intoxication volontaire ou involontaire (*Naloxone*).

Les vidéos suivantes sont disponibles :

PNIC-Appréciation trauma instable et stable ;
PNIC-Appréciation patient ACR devant paramédic ;
PNIC-Maintien de la tête en position neutre ;
PNIC-Traction mandibulaire ;
PNIC-Sortie évacuation rapide ;
PNIC-Sortie avec KED dans le matelas ;
PNIC-Retournement bloc décubitus ventral ;
PNIC-Retournement en bloc matelas ;
PNIC-Retournement en bloc planche dorsale ;
PNIC-Hyperextension soulèvement du menton ;
PNIC-Pedi-Pac® ;
PNIC-Pedi-Mate® ;
PNIC-Immobilisation fracture ;
PNIC-Descente rapide ;
PNIC-Application du collet cervical ;
PNIC-Immobilisation sur planche dorsale ;
PNIC-Immobilisation matelas immobilisateur ;
PNIC-Immobilisation bébé attelle sous vide ;
PNIC-Canule nasopharyngée ;
PNIC-Canule oropharyngée ;
PNIC-Assistance respiratoire Oxylator® ;
PNIC-Assistance ventilatoire Oxylator® ;
PNIC-Assistance ventilatoire Smart-Bag® ;
PNIC-Technique ECG 12 dérivations ;
PNIC-RÉA.1 ACR médical adulte ;
PNIC-RÉA.2 médical arrêt de manœuvre ;
PNIC-RÉA.3 et RÉA.4 Appréciation trauma avec arrêt de manœuvre ;
PNIC-RÉA.8 Prise en charge réanimation en cours avec DEA ;
PNIC-Intubation avec Combitube® ;
PNIC-Préparation Rx et IM ;
PNIC-Installation de la valve de Boussignac
PNIC-CPAP NAVR
PNIC-Contentions

PNIC-Glasgow (français)
PNIC-Oxylator® (résolution de problèmes)
PNIC-Retrait du casque
PNIC-Tourniquet
PNIC-Cincinnati assis
PNIC-Cincinnati couché

Exemple d'examen théorique

Prenez note qu'un examen théorique de pratique a été rendu disponible sur le site Web d'Urgences-santé, à partir du menu : « DIRECTION MÉDICALE NATIONALE/SPU, REGISTRE NATIONAL – PROGRAMME NATIONAL D'INTÉGRATION CLINIQUE, Examens ».

6. Ateliers intégrés au PNIC

Le PNIC inclut deux sessions d'information sur les services préhospitaliers du Québec, notamment sur :

- Le système préhospitalier québécois;
- Le Règlement sur les conditions d'inscription d'un TAP au registre national de la main-d'œuvre;
- Les responsabilités légales du TAP;
- L'amélioration de la qualité dans les services préhospitaliers d'urgence québécois;
- La gestion des risques :
 - Les refus (consentement, aptitude, refus valide, certitude diagnostique, etc.);
 - La documentation des interventions;
 - La déclaration des incidents et des accidents.
- L'éthique et les valeurs des services préhospitaliers d'urgence :
 - L'empathie;
 - Le centre des préoccupations : le patient.
- Le code de conduite;
- La gestion du stress et la prévention du stress post-traumatique;
- Les priorités en réanimation.

7. Intégration dans la région d'appartenance

Une fois que le candidat aura été inscrit au registre national de la main-d'œuvre, l'équipe des SPU de sa région d'appartenance verra à l'informer des politiques et des procédures régionales (ex. corridors de services en traumatologie, en cardiologie, programme régional d'amélioration de la qualité, etc.). Cette mise à niveau pourra prendre la forme d'une courte formation d'environ quatre heures ou par un document écrit selon les besoins et convenances. Il est aussi possible qu'après la délivrance du permis de pratique, l'équipe des SPU régionale convoque le candidat à des séances de formation continue dont le contenu n'aurait pas été couvert durant sa formation collégiale. Vous trouverez ces informations sur le site Web d'Urgences-santé, à partir du menu : « DIRECTION MÉDICALE NATIONALE/SPU, REGISTRE NATIONAL – PROGRAMME NATIONAL D'INTÉGRATION CLINIQUE, Informations supplémentaires, etc ».

Si le candidat commence son travail plus de quatre mois après avoir obtenu son diplôme, il sera soumis à la politique de retour aux activités cliniques. On trouve cette politique sur le site Web d'Urgences-santé, à partir du menu : « DIRECTION MÉDICALE NATIONALE/SPU, DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE, Politiques et procédures ».

En terminant, il importe de mentionner que la mise en place du PNIC n'enlève pas aux entreprises en processus de recrutement la prérogative de tenir des examens ou des séances de formations supplémentaires à la suite de l'embauche.

8. Maintien du droit d'agir à titre de technicien ambulancier / paramédic

Pour maintenir son inscription au registre national de la main-d'œuvre des techniciens ambulanciers du Québec, un TAP doit suivre et réussir les formations obligatoires dispensées par sa région d'appartenance. Jusqu'à 32 heures de formations peuvent être exigées et dispensées chaque année. Ces formations sont offertes gratuitement si le TAP est à l'emploi d'une entreprise ambulancière québécoise. Un TAP a l'obligation de se présenter à ces formations selon les dispositions de la convention collective en vigueur dans son entreprise.

Le TAP qui n'a pas d'emploi dans une entreprise ambulancière québécoise a l'obligation de contacter son CISSS/CIUSSS/US d'appartenance pour s'inscrire aux formations continues offertes par ces derniers, dans la période où ces formations sont offertes. Chaque équipe, publiera sur le site Web d'Urgences-santé à partir du menu : « DIRECTION MÉDICALE NATIONALE/SPU, CALENDRIER: FORMATIONS ET ACTUALITÉS », les périodes où chaque formation est offerte. Des frais de 100 \$ par jour sont exigés au TAP qui n'a pas d'emploi dans une entreprise ambulancière québécoise. Ces frais doivent être acquittés avant le début de la formation.

Dans le cas où les formations ne seraient pas suivies dans la période où les formations sont offertes par les équipes régionales, des frais réels encourus par l'équipe peuvent être chargés.

ANNEXE I

Liste des équipes régionales en services préhospitaliers d'urgence

Dans le cas des CISSS/CIUSSS, les demandes doivent être adressées aux services préhospitaliers d'urgence.

Région d'appartenance	Coordonnées	Consignes particulières (rendez-vous ou questions)
Bas-Saint-Laurent	(418) 724-5231 poste 503	
Saguenay–Lac-Saint-Jean	(418) 545-4980 poste 353	
Capitale-Nationale (Québec)	(418) 663-5000 poste 4594	
Mauricie et Centre-du-Québec	(819) 370-2200 poste 3648	
Estrie	(819) 829-3400 poste 42517	
Urgences-santé (régions de Mtl et Laval)	(514) 723-5600 poste 3491	
Outaouais	(819) 966-6200 poste 7708	
Abitibi-Témiscamingue	(819) 764-3264 poste 49339	
Côte-Nord	(418) 589-9845 poste 9845	
Centre régional de la Baie-James	(418) 748-3575 poste 5111	
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	(418) 368-2349 poste 5274	
Chaudière-Appalaches	(418) 386-3363 poste 643538	
Lanaudière	(450) 759-8222 poste 4350	
Laurentides	(450) 569-4858 poste 74029 ou spu_laurentides@ssss.gouv.qc.ca	Idéalement, prendre rendez-vous avant de vous déplacer
Montérégie	(450) 928-6777 poste 14175 spu.agence16@ssss.gouv.qc.ca	SVP, prendre rendez-vous par courriel pour inscription au registre national ou pour toute question

ANNEXE II

Formulaire de demande d'inscription – registre national

POUR EN OBTENIR UN EXEMPLAIRE :

www.msss.gouv.qc.ca/sujets/organisation/registre_ambulancier/documents/formulaire-inscription-registre-tap.pdf

Vous trouverez également ce formulaire sur le site Web d'Urgences-santé, à partir du menu : « DIRECTION MÉDICALE NATIONALE/SPU, REGISTRE NATIONAL – INSCRIPTION ET RENOUELEMENT Inscription ».

Toute demande incomplète sera retournée.

Prenez note que toutes les pièces justificatives doivent être des documents certifiés. Les originaux peuvent également être apportés à la région d'appartenance puis photocopiés et certifiés par le personnel sur place.

Première demande : Oui Non Si non, date de la demande antérieure :

--

1) RENSEIGNEMENTS SUR L'IDENTITÉ

Nom à la naissance	Nom de personne mariée	Prénom	Sexe H <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
--------------------	------------------------	--------	---

Adresse

Numéro	Rue	App.
--------	-----	------

Ville	Province	Code postal
-------	----------	-------------

Téléphone principal	Poste	Type Professionnel <input type="checkbox"/> Personnel <input type="checkbox"/> Mobile <input type="checkbox"/> Téléavertisseur <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>
---------------------	-------	--

Téléphone secondaire	Poste	Type Professionnel <input type="checkbox"/> Personnel <input type="checkbox"/> Mobile <input type="checkbox"/> Téléavertisseur <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>
----------------------	-------	--

Adresse courriel	Date de naissance (J-M-A)
------------------	---------------------------

Adresse de correspondance (si différente)

Numéro	Rue	App.
--------	-----	------

Ville	Province	Code postal
-------	----------	-------------

2) FORMATION INITIALE

Indiquez le diplôme le plus récent que vous avez obtenu
(joindre une copie certifiée du diplôme ou de l'attestation d'équivalence de diplôme ou de formation)

	Date d'obtention :
<input type="checkbox"/> Diplôme d'études collégiales (DEC) – soins préhospitaliers	Mois Année
<input type="checkbox"/> Formation en soins avancés préhospitaliers	Mois Année
<input type="checkbox"/> Diplôme obtenu hors Québec (indiquer lequel)	Mois Année

Indiquez l'institution d'enseignement collégial (ou autre) qui a délivré votre diplôme :

Code de l'institution : _____ (voir codes à la section «Instructions» à la page 3)	Adresse : _____ _____
---	-----------------------------

Autre (spécifier) : _____	Institution hors Québec : _____ _____
---------------------------	---

3) PERMIS DE CONDUIRE CLASSE 4A

ou l'équivalent reconnu par la Société de l'assurance automobile du Québec

Date de délivrance : _____	Numéro du permis : _____
----------------------------	--------------------------

4) CARTE D'IDENTIFICATION - ATTESTATION DE CONFORMITÉ ET PROMESSE D'EMBAUCHE

Carte délivrée par une autre province canadienne

Province : _____ Numéro de la carte : _____ Date d'expiration : _____

Programme de mobilité de la main-d'œuvre

Avez-vous obtenu une reconnaissance en vertu du programme de mobilité de la main-d'œuvre ?

Oui Non

Si oui, indiquer le numéro de votre dossier de demande : _____

Date d'obtention de la reconnaissance : _____

Promesse d'embauche

Avez-vous une promesse d'embauche d'une entreprise ambulancière pour travailler à titre de technicien ambulancier paramédic (dans l'affirmative, joindre une copie ou faire signer la section suivante par un responsable de l'entreprise ambulancière)

Non Oui Si oui, indiquer le nom et l'adresse de l'entreprise :

À remplir par le responsable de l'entreprise ambulancière

Date prévue de début d'emploi : _____

Remarque : _____

Titre : _____ Signature : _____

5) APPARTENANCE À UN OU PLUSIEURS ORDRES PROFESSIONNELS

Êtes-vous membre d'un ou de plusieurs ordres professionnels?

Non Oui Si oui, indiquer le nom du ou des ordres et votre ou vos numéros de membre :

6) DÉCISION JUDICIAIRE

Avez-vous déjà été déclaré coupable d'une infraction criminelle au Québec, au Canada ou à l'étranger?

(Répondez « Non » si vous n'avez pas été le sujet d'une condamnation ou si vous avez obtenu un pardon.)

Non Fournir une attestation d'absence d'antécédents judiciaires.

(Pour plus d'information, vous référer au guide à l'intention des nouveaux diplômés, disponible sur le site d'Urgences-santé.)

Oui Fournir une copie du jugement - plumitif

Indiquer la date du jugement : _____

Indiquer la nature et les motifs de la condamnation : _____

7) DÉCLARATIONS**VÉRACITÉ**

Je demande à être inscrit au registre national de la main-d'œuvre des techniciens ambulanciers.

J'ai dûment rempli ce formulaire et affirme que tous les renseignements sont vrais.

PROGRAMME NATIONAL D'INTÉGRATION CLINIQUE

J'accepte que le ministère de la Santé et des Services sociaux et son mandataire, la Corporation d'urgences-santé, transmettent mes résultats d'évaluation du programme national d'intégration clinique à mon CISSS / CIUSSS.

CODE DE CONDUITE

Je m'engage par la présente à respecter le code de conduite provincial des techniciens ambulanciers paramédics du Québec.

Signature : _____

Date : _____

INSTRUCTIONS

LISTE DES CODES DE CEGEPS

CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY	NDF	CEGEP DE SAINTE-FOY	STE-F
CEGEP DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE	ABIT	CEGEP DE SAINT-HYACINTHE	ST-H
CEGEP DE CHICOUTIMI	CHI	COLLEGE AHUNTSIC	AHUN
CEGEP JOHN ABBOTT	JAC	COLLÈGE ELLIS	ELL
CEGEP DE L'OUTAOUAIS	OUTA	COLLEGE SHAWINIGAN	SHAW
CEGEP DE RIVIERE-DU-LOUP	RDL		

DOCUMENTS A JOINDRE (SA = si applicable)

Nouveaux diplômés

Certificat de naissance
 Preuve de réussite de la formation
 Permis de conduire 4A
 Promesse d'emploi (SA)
 Ordre (SA) - Preuve d'inscription
 Attestation d'absence d'antécédents judiciaires

Information

Pour toute question, communiquez avec votre région d'appartenance.

LISTE DES CISSS/CIUSSS/Corporation d'urgences-santé

Pour les CISSS/CIUSSS, demandez les services préhospitaliers d'urgence, pour Urgences-santé, le service de la qualité des soins et des normes professionnelles coordonne les activités liées au registre.

01 - Bas-Saint-Laurent (418) 724-5231 poste 503	09 - Côte-Nord (418) 589-9845 poste 9845
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean (418) 545-4980 poste 353	10 - Centre régional de la Baie-James (418) 748-3575 poste 5111
03 - Capitale-Nationale (418) 663-5000 poste 4594	11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (418) 368-2349 poste 5274
04 - Mauricie et Centre-du-Québec (819) 370-2200 poste 3648	12 - Chaudière-Appalaches (418) 386-3363 poste 643538
05 - Estrie (819) 829-3400 poste 42517	14 - Lanaudière (450) 759-8222 poste 4350
Urgences-santé (514) 723-5600 poste 3491	15 - Laurentides (450) 569-4858 poste 74029 ou
07 - Outaouais (819) 966-6200 poste 7708	16 - Montérégie (450) 928-6777 poste 14175
08 - Abitibi-Témiscamingue (819) 764-3264 poste 49339	

Direction adjointe des services préhospitaliers d'urgence, ministère de la Santé et des Services sociaux,
1075, chemin Sainte-Foy, 9^e étage, Québec (Québec) G1S 2M1, 418 266-5805

ANNEXE III

Formulaire de demande d'inscription – PNIC

Vous trouverez ce formulaire sur notre site Web au lien suivant :

« Direction Médicale Nationale / SPU, Registre national – Inscription au PNIC

Formulaire de demande d'inscription au Programme national d'intégration clinique

PNIC

Identification	
Nom du candidat	Téléphone
Adresse postale (no, rue, ville, province, code postal)	Adresse courriel (<i>veuillez prendre connaissance de la limitation de responsabilité mentionnée au point trois de la procédure d'inscription plus bas</i>)

Autres informations	
Région d'appartenance régionale	Nom du collègue
	<input type="checkbox"/> Formation régulière <input type="checkbox"/> Formation continue

Évaluation PNIC	
Session PNIC : Lieu et dates souhaitées	
1 ^{er} choix: _____ 2 ^e choix: _____	
Coût des examens <input type="checkbox"/> PNIC - <i>théorique et pratique</i> (500\$) <input type="checkbox"/> Reprise théorique (125\$) <input type="checkbox"/> Reprise pratique – <i>scénario et techniques</i> (375\$) <input type="checkbox"/> Reprises théorique et pratique (500\$)	Mode de paiement <input type="checkbox"/> Chèque certifié, Traite bancaire ou Mandat poste <input type="checkbox"/> Paypal

Signature	Date
Commentaires :	

Procédure d'inscription :

- Faire parvenir ce formulaire dûment rempli au Service de l'inscription au PNIC par la poste ou par courriel à l'adresse suivante : pnic@msss.gouv.qc.ca
- Faire parvenir votre paiement selon le coût sélectionné plus haut, **par chèque certifié, traite bancaire ou mandat-poste** à l'ordre d'Urgences-santé.

Adresse : Équipe de gestion du registre national
1075, chemin Ste-Foy, 9^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

- Après réception du paiement, si votre dossier est conforme, nous vous confirmerons par courriel votre inscription, la date et le lieu de vos examens**

Limitation de responsabilité: Si vous n'avez pas reçu de correspondance deux jours ouvrables avant la tenue de votre premier choix de session du PNIC, veuillez consulter dans un premier temps votre dossier de courrier indésirable. Le service des inscriptions du PNIC ne contactera que les candidats pour qui des avis de non livraison seront retournés à l'expéditeur.

Prenez note que les places sont limitées. Les demandes d'inscriptions n'ayant pas obtenu de place seront conservées en priorité pour la prochaine session d'évaluation du PNIC.